



PROGRAMME DE LECTURE CRITIQUE

DESCRIPTION

L'AAOF offre ce programme qui vise surtout les auteurs dont le manuscrit est en fin de parcours. Il s'adresse aussi aux auteurs qui éprouvent des doutes ou qui se questionnent à propos de leur manuscrit. Suite à une lecture, l'écrivain-conseil prodigue commentaires et critiques constructives sous forme écrite pour que l'auteur bénéficiaire, s'il le désire, puisse de son côté apporter les correctifs nécessaires avant le dépôt de son manuscrit aux maisons d'édition.

1. L'AAOF offre le service de lecture critique à ses membres et au public en général¹.
2. Chaque membre peut soumettre un manuscrit² à l'AAOF afin que celui-ci soit lu, d'une façon critique, par un autre membre de l'AAOF.
3. L'auteur bénéficiaire pourra exprimer des souhaits quant au choix de l'écrivain-conseil parmi les auteurs que l'AAOF mettra à sa disposition. Si aucun n'est proposé, le Bureau choisira la personne appropriée.
4. Le texte peut être soumis sous pseudonyme, mais une page identifiant l'auteur devra l'accompagner.
5. Les candidats qui seront choisis à titre de bénéficiaires doivent acquitter les frais d'inscription selon les tarifs en vigueur à la signature de l'entente.
6. Un maximum de six (6) lectures critiques sera accordé annuellement.

TARIFS

Membre agréé :

- pour un manuscrit de 100 pages et moins : 50 \$
- pour chaque tranche additionnelle de 100 pages et moins : 25 \$

Non membre³ :

- pour un manuscrit de 100 pages et moins : 100 \$
- pour chaque tranche additionnelle de 100 pages et moins : 50 \$

¹ En vertu de l'**ARTICLE 10 : QUALITÉ DES MEMBRES**, alinéa b) des règlements de l'AAOF : une priorité sera accordée aux auteurs qui « travaille[nt] ou veu[le]nt participer au développement artistique dans le domaine de la littérature au bénéfice de la communauté francophone de l'Ontario ».

² Le manuscrit est de taille 8.5 po. x 11 po, rédigé à double interligne avec pagination et exempt d'image, d'illustration et de faute de grammaire ou de syntaxe.

³ Si l'auteur non membre a les qualités pour être reçu membre agréé, il peut en faire la demande avant d'acquitter les frais d'inscription. Si l'auteur non membre n'a pas les qualités pour être reçu membre agréé, il sera reçu membre affilié à la suite du paiement de son inscription.